

Le Planning familial

LE CONGRES

ALICE.ACKERMANN@PLANNING-FAMILIAL.ORG

Le Congrès



- Tous les 3 ans
- Accueilli par une AD
- Co-organisé par le CA, le Bureau, l'équipe confédérale, le groupe logistiques, le groupe textes et le groupe statuts

Les grandes orientations du mouvement sont fixées tous les 3 ans pendant les congrès. A ces occasions, les représentant.e.s des AD et des JM votent le plan stratégique qui définit la ligne politique et les thématiques sur lesquelles avancer durant les 3 ans à venir.

SONT PRESENT.E.S AU CONGRES

Administrateurs.rices du CA
Bureau du Congrès

Bureau confédéral



Délégué.e.s des AD et JM

Personnes ressources,
intervenant.e.s et équipe
confédérale

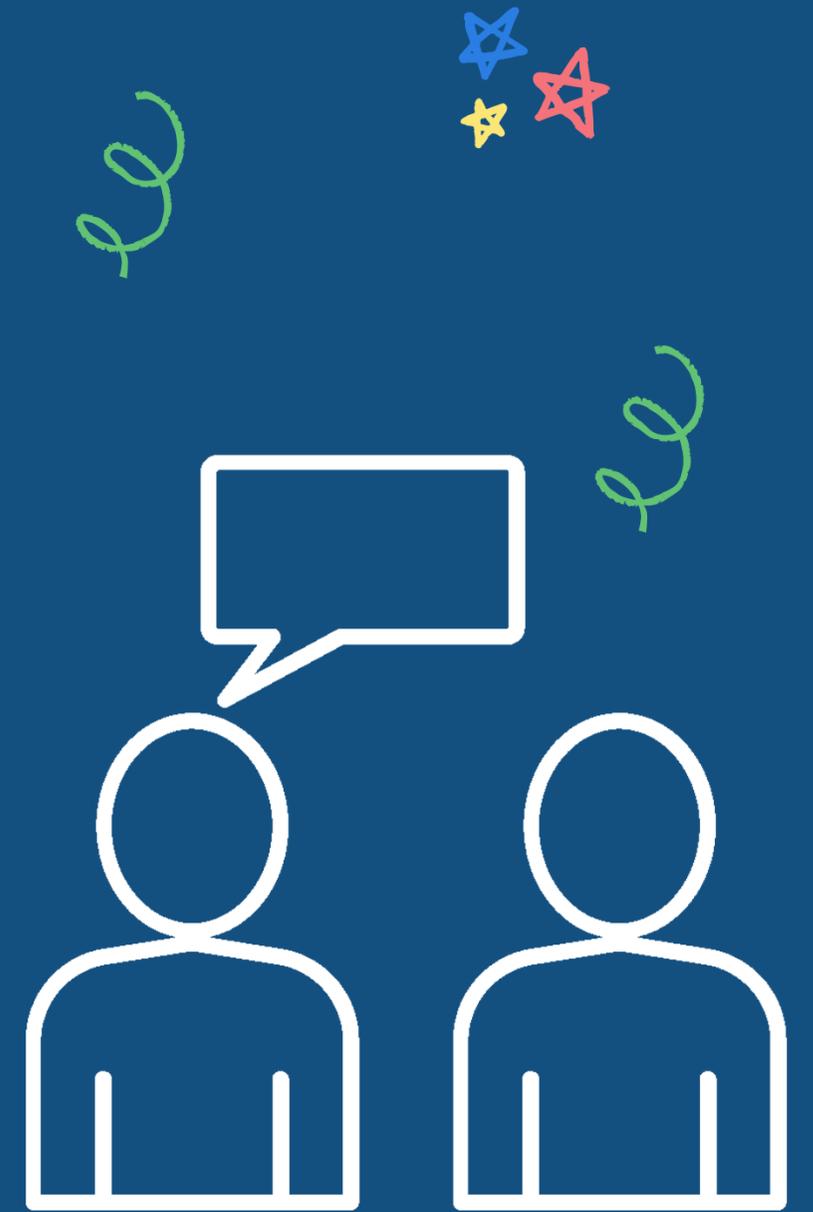
Le congrès est **un lieu de vote**, on y vote des textes qui formulent les orientations à venir du mouvement

Pour pouvoir voter au congrès, une AD doit avoir **plus de 25 adhérent.e.s sur l'année précédant le congrès.**

Les AD qui ont moins de 25 adhérent.e.s et les fédérations régionales sont invitées assister au Congrès sans avoir le droit de vote.

Pour les JM, le nombre de délégué.e.s est calculé sur son nombre d'adhérent.e.s - un.e militant.e âgé.e de moins de 31 ans peut en effet adhérer à une AD et aux JM s'il le souhaite (sans payer deux fois tqt).

Les délégué.e.s envoyé.e.s au Congrès votent en fonction des prises de position qui ont été décidées en amont par leur structure.



Etapes du Congrès



REDACTION DES TEXTES

Les différentes entités du mouvement écrivent des textes d'orientation en proposant des positions du Planning pour le futur plan stratégique



AMENDEMENTS

Les différentes entités du mouvement sont invitées à amender les textes avec des ajouts et des autres positions



PREMIERS DEBATS EN AD

Les AD et JM préparent le CA suivant en décidant quels textes devraient être débattus en Congrès



VOTE DU CA SUR LES DEBATS DU CONGRES

Le CA débat et vote quels textes sont d'ores et déjà intégrés dans le futur Plan stratégique et ceux qui nécessitent un vote de Congrès



CONGRES

Les délégué.e.s votent les textes d'orientation en fonction des débats faits en amont puis vote la synthèse des textes d'orientation et des motions d'actualités



CA CONFEDERAL

Le CA Confédéral suivant le Congrès élit le Bureau confédéral, les élu.e.s des pôles et vote les statuts confédéraux

LE CONGRES: Le Jour J

PRISES DE PAROLE

Les délégué.e.s sont invité.e.s à prendre la parole dans un temps limité (2 à 3 min) pour défendre une position en amont du vote.

VOTES

Les délégué.e.s en fonction de leur nombre de mandats votent les textes d'orientation soumis au Congrès.

MOTIONS D'ACTUALITÉ

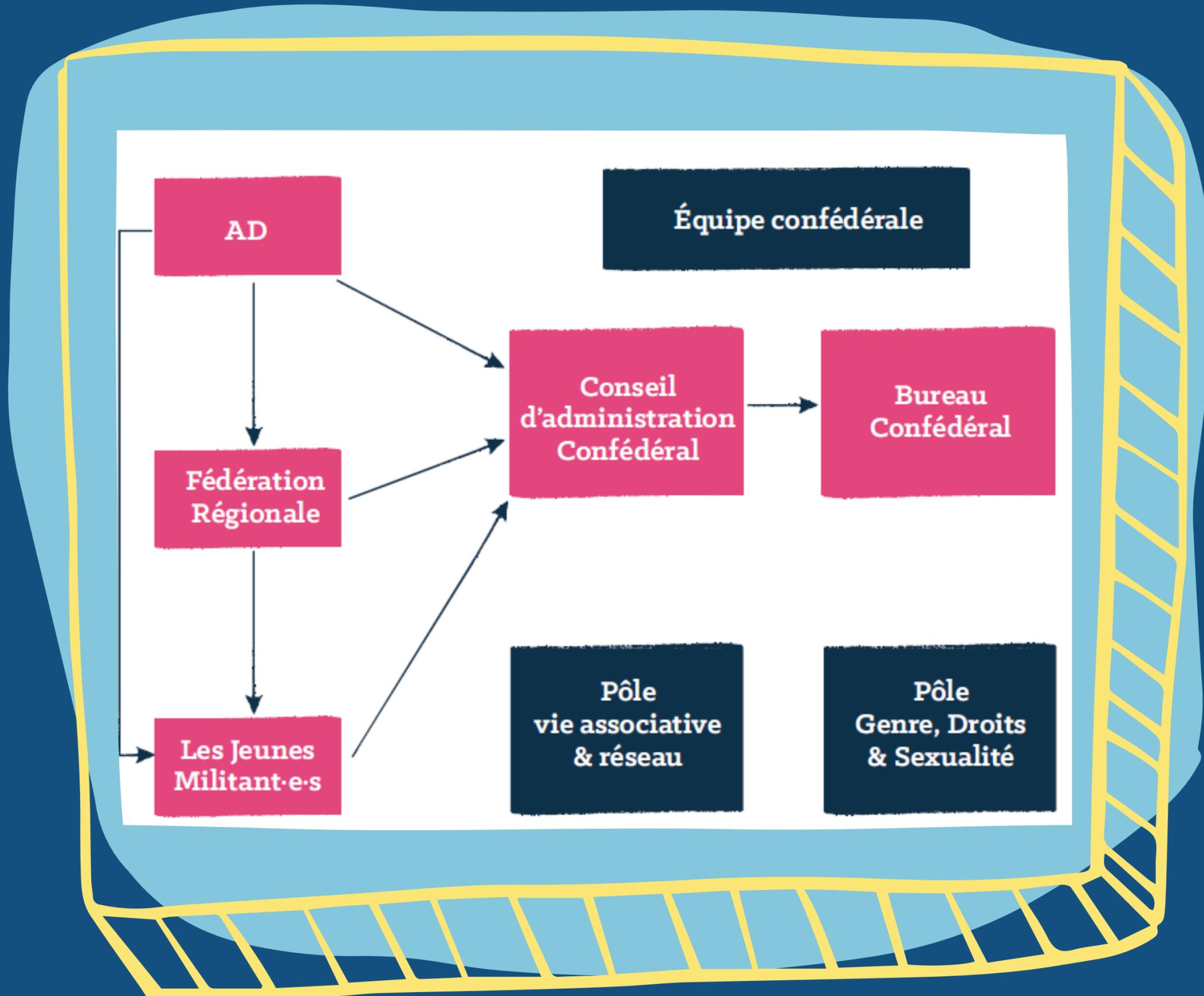
Les délégué.e.s ont l'opportunité de soumettre des motions d'actualité au vote du Congrès pour réaffirmer des positions et s'exprimer sur un sujet d'actualité

SUITE AU CONGRES

Elections: Bureau confédéral et élu.e.s des pôles

Présentation du Plan stratégique et des priorisations
et vote des statuts confédéraux





Porter ensemble le **Plan stratégique co-**
construit par
l'ensemble du
Mouvement français
pour le Planning
familial